Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM1012258-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 2 décembre 2025
Date de publication : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Jérôme FALQUERO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Richard DUMONT à Claude LE QUELLENEC
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Marie-Pierre LE CHEVILLER

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

QUARTIER DU LENN SEC'H – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE (PHASES C2, D ET E) – APPROBATION DE L'AVENANT N° 3

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM1012258-DE

QUARTIER DU LENN SEC'H – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE (PHASES C2, D ET E) – APPROBATION DE L'AVENANT N° 3

Le marché initial englobant les études et travaux des phases avait été approuvé par le conseil municipal lors de sa séance en date du 29 avril 2021. Il est rappelé que le marché concerne la réalisation des phases C2, D et E, avec une mission globale pour la définition du projet et deux phases de réalisation (phase C2, phase D et E1) ; la phase E2 et la voirie définitive de la phase C1 devant faire l'objet d'une consultation ultérieurement.

Le projet d'avenant n° 3 a pour objet de modifier les conditions financières du contrat de maîtrise d'œuvre urbaine.

Par délibération en date du 25 avril 2022, le conseil municipal avait approuvé l'avenant n°1 fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre, modifié ultérieurement par avenant n° 2 lors de la séance du 27 novembre 2023.

La maîtrise d'ouvrage a fait le choix d'engager la consultation des entreprises en vue de la réalisation de la voirie définitive de la phase C1 considérant que les chantiers de construction des maisons individuelles étaient en voie d'achèvement et compte-tenu également de l'état de dégradation de la voirie provisoire.

Par ailleurs, la maîtrise d'œuvre a été sollicitée dans les phases de définition, d'échanges avec les interlocuteurs et de suivi des travaux de reméandrage du ruisseau de Kergohal.

Le projet d'avenant n° 3 du marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 13 461,13 € HT a été soumis à la commission d'appel d'offres le 17 novembre dernier.

Le montant total de la rémunération de la maîtrise d'œuvre urbaine, après avenants, s'élève à 331 095,79 € HT ; le montant du marché initial étant fixé en 2021 à 273 545 € HT.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'avenant n°3, annexé à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN

Fabrice VELY